

DECRET N°2002-0100 DU 04 MARS 2002

Portant nomination au cabinet du Ministre
d'Etat chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de la Prospective et du
Développement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-443 du 05 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 février 2002 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement, les personnes dont les noms suivent :

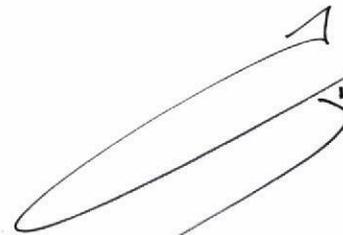
- Directeur de cabinet : Monsieur Nestor WADAGNI
- Directeur adjoint de cabinet : Monsieur Bani Gansé BIOBOU
- Chargé de mission : Monsieur Robert TAGNON
- Chargé de mission : Monsieur Pierre METINHOUE
- Conseiller technique, chargé de la promotion des ressources humaines et des affaires sociales : Monsieur Corentin KOHOUE
- Conseiller technique, chargé de la production, de la promotion des innovations et du secteur privé : Monsieur Eric HOUNDETE
- Conseiller technique juridique : Monsieur Apollinaire MAHUSSI
- Conseiller technique, chargé de l'aménagement du territoire et de la gestion des solidarités : Monsieur Jean KOUAGOU N'TCHA
- Coordinateur de la cellule de coordination nationale de la gouvernance : Monsieur Théophile HOUNKPONOU
- Inspecteur général des projets et programmes de développement : Monsieur Marc AGONSANOU
- Secrétaire général du Ministère : Monsieur Julien GAYE GUINGNIDO
- Directeur général des programmes et de la prospective : Monsieur Romain DEGLA
- Directeur général des Ressources humaines et de la population : Monsieur Christian ATINDEHOU
- Directeur général du Développement régional : Monsieur Denis AZANDEGBE
- Directeur général de la contribution extérieure au développement : Monsieur Théophile MONTCHO

- Directeur de la programmation et de la prospective : Monsieur Antoine ATOHOUN
- Directeur de l'administration : Monsieur Rigobert COECHI TSOHOU
- Directeur du suivi de l'intégration régionale : Monsieur Noël LOKOSSOU
- Directeur des études, des stratégies et de la prospective : Monsieur Mathias POFAGI
- Directeur national des projets et programmes : Monsieur Antoine OKE
- Directeur des politiques de population pour le développement : Monsieur Thomas HOUEDOKOHO
- Directrice du renforcement des capacités : Madame Jocelyne ZINSOU
- Directeur du développement communautaire : Monsieur Alphonse Luc ADJAMAI
- Directeur de la programmation régionale et locale : Monsieur Gabriel DEGBEGNI
- Directeur de la Coordination des ressources extérieures : Monsieur Mamoudou YESSOUFOU.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 Mars 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Pierre O S H O.-
Ministre intérimaire

Le Ministres des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MFE 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 25 JO 1.-